

Lettre des représentants du peuple près l'Ecole de Mars annonçant le renvoi au lendemain de l'exercice à feu, lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

François-Marie Moreau, Bouillerot-Demarsenne

Citer ce document / Cite this document :

Moreau François-Marie, Bouillerot-Demarsenne. Lettre des représentants du peuple près l'Ecole de Mars annonçant le renvoi au lendemain de l'exercice à feu, lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16824_t1_0182_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

72

La Convention nationale proroge de deux décades le congé qu'elle a précédemment accordé à Mailhe, l'un de ses membres, pour le rétablissement de sa santé (104).

[Mailhe au président de la Convention nationale, de Banières-de-Luchon, le 3^{ème} s.-c.] (105)

Citoyen président,

L'officier de santé du 9^{ème} bataillon de Haute-Garonne, à qui une longue expérience a donné une connoissance parfaite de la nature et des effets des eaux minérales et des bains de Banières-de-Luchon, m'a assuré que les cinq décades qui m'ont été accordées par la Convention pour rétablir ma santé par l'usage de ces eaux et dont une grande partie se trouvera absorbée par l'aller et le retour, ne me suffiront pas, et que mon voyage deviendra infructueux si je n'obtiens pas une prorogation de congé. Veuillez donc exposer ma position à l'Assemblée, et la prier de m'accorder deux décades de plus. Par là elle me mettra en mesure de recouvrer ma santé, et de participer avec toute l'énergie de mon patriotisme à ses immortels travaux.

Je joins à ma lettre une attestation de l'officier de santé.

MAILHE.

73

Les représentants du peuple près l'école de Mars écrivent à la Convention nationale que l'exercice à feu annoncé pour aujourd'hui est renvoyé à demain, et invitent leurs collègues à venir augmenter par leur présence l'émulation des jeunes guerriers dont la surveillance leur est confiée (106).

[Les représentants du peuple à l'Ecole de Mars, au président de la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III] (107)

Citoyen,

Nous avons choisi le 9 vendémiaire pour faire un exercice à feu parce que nous pensions que le 10 seroit un jour de fête à Paris, et que nous craignons que cette circonstance n'empêchat plusieurs de nos collègues de venir à juger des progrès des élèves de Mars.

Nous apprenons que la fête a été ajournée

(104) P.-V., XLVI, 195. Décret anonyme selon C* II 21, p. 4.

(105) C 321, pl. 1343, p. 12.

(106) P.-V., XLVI, 195. *Débats*, n° 739, 126; *Mess. Soir.*, n° 773.

(107) C 321, pl. 1338, p. 6.

et en même temps le comité de Salut public nous prévient qu'il a aujourd'hui un travail à faire avec le général.

Ces deux motifs nous forcent à renvoyer à demain l'exercice à feu annoncé pour aujourd'hui, nous te prions d'en instruire la Convention et d'engager nos collègues à venir augmenter par leur présence l'émulation des jeunes guerriers dont la surveillance nous est confiée.

Salut et fraternité.

BOUILLEROT, MOREAU.

74

Un membre, au nom du comité des Finances, fait un rapport sur les contributions perçues dans la Belgique, et d'où il résulte que le total des sommes versées à la Trésorerie nationale s'élève à treize millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cents quatre livres, tant en lingots qu'en monnaie française et étrangère : de vifs applaudissements se font entendre à plusieurs reprises.

La Convention nationale décrète que le rapport et le tableau y annexé seront insérés au bulletin de correspondance (108).

CAMBON, au nom du comité des Finances : Citoyens, il est arrivé il y a quatre jours, à la Trésorerie nationale, vingt-neuf charriots escortés par des cavaliers, qui ont apporté des matières d'or et d'argent en lingots ou en monnaie, qui sont le produit des contributions levées dans la Belgique.

Ce convoi a paru extraordinaire ; il a produit une grande sensation : tous les journaux en ont parlé, mais aucun n'a pu en indiquer le montant.

Votre comité des Finances a cru qu'il étoit nécessaire de vous rendre compte des sommes qui ont été imposées et perçues dans la Belgique, et de celles qui sont arrivées à la Trésorerie nationale.

La publicité de ce compte éclairera l'opinion publique, elle est peut-être nécessaire pour prévenir les manœuvres que la malveillance pourroit employer entraver les opérations du gouvernement, ou pour tromper le peuple, en exagérant ou diminuant le véritable produit des contributions exigées.

Le convoi, composé de vingt-neuf charriots, arrivé le 5 du courant à la Trésorerie nationale, étoit composé de 3 441 343 L. C'est le septième qui est entré à la trésorerie. Le total des sommes reçues monte à 13 359 404 L, tant en lingots qu'en monnaie française ou étrangère.

Ne croyez pas cependant que les opérations des représentants du peuple se bornent à procurer à la nation une si foible ressource ; ils n'ont pas suivi le plan adopté par Dumouriez.

(108) P.-V., XLVI, 195.